

## Compte rendu de l'Assemblée Générale Spéciale bâtiment C

Le samedi 22 Novembre 2003 s'est tenue l'Assemblée Générale spéciale du bâtiment C concernant le ravalement des façades.

Sur les 17863 tantièmes de ce bâtiment, 10347 étaient réunis ou représentés.

A la question de la faisabilité de ce ravalement, seuls 2164 tantièmes étaient contre.

Ce projet a donc été accepté.

7 entreprises ont répondu à l'appel d'offres lancé par Foncia-Le Phare.

L'entreprise retenue a été la Sté BATI-FAC.

Toutefois cette entreprise sera définitivement retenue si elle accepte de répondre au cahier des charges établi ce qui n'est pas encore le cas. Mr Darche a été mandaté pour les obliger à se conformer au dit cahier des charges. Faute de quoi c'est l'entreprise arrivée en second qui sera retenue, moyennant une petite rectification de leur prix.

Mr Darche restera comme pour les bâtiments DE et FG maître d'œuvre.

Il est bon de rappeler que ce ravalement ne concerne que les copropriétaires du bâtiment C.  
Les garages situés en dessous ne sont pas concernés.

La séance a été levée à 11 heures.